



ENSEMBLE,

ADOPTONS LES BONNS GESTES

ET PRÉSERVONS NOTRE TERRITOIRE !





SOMMAIRE

INTRODUCTION

« LE MEILLEUR DÉCHET C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS »

3

LE TRI À LA MAISON

6

LES DÉCHETS ORGANIQUES

6

LE TRI SÉLECTIF DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

8

LE VERRE

10

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

11

COLLECTE ET TRI DES DÉCHETS EN DEHORS DE LA MAISON

12

LE RÉEMPLOI

13

LES DÉCHÈTERIES

15

LE MEILLEUR DÉCHET ? C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !



En quelques années, ce slogan est devenu célèbre. Il s'inscrit dans des contextes international, national, régional et local visant à réduire les quantités de déchets produites et ainsi protéger notre environnement. Ce guide a pour objectif d'informer les usagers sur les enjeux liés à la réduction et au tri des déchets. Il présente des conseils et solutions concrètes pour agir en ce sens.

Ce que dit la législation

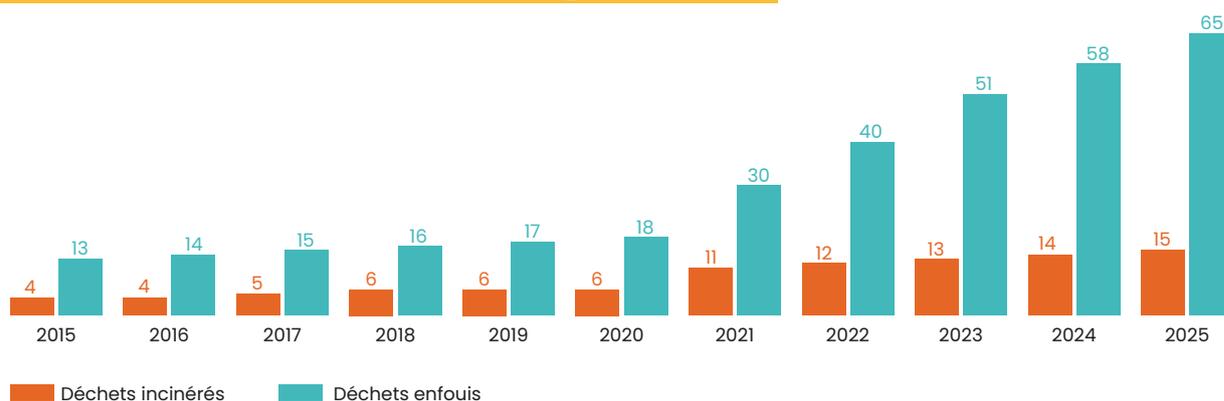
Les lois Transition Énergétique pour la Croissance Verte en 2015 (TECV), Anti-Gaspillage et pour l'Économie Circulaire de 2020 (AGEC), le Plan National de Prévention des Déchets prévu pour 2021-2027 ainsi que le Plan Régional de Prévention des Déchets constituent un cadre législatif ambitieux et fixent des objectifs réglementaires, notamment :

- **L'arrêt de l'enfouissement pour les déchets non dangereux** d'ici 2030.
- **L'harmonisation des consignes de tri** au niveau national pour le 1^{er} janvier 2023
- **La facilitation du tri à la source** des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024
- **L'interdiction des emballages plastiques à usage unique** d'ici 2040
- **L'interdiction de destruction des inventaires et/ou des invendus non-alimentaires**
- **La réduction de 20% des déchets végétaux** entre 2016 et 2030.

De plus, la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2015, transfère de nombreuses compétences en matière de déchets aux collectivités. C'est dans ce cadre qu'intervient la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel afin d'assurer la gestion et la prévention de nos déchets sur notre territoire.

Pour encourager l'atteinte des objectifs ci-dessus, l'État augmente progressivement la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui s'applique sur chaque tonne de déchets enfouis ou incinérée.

Évolution de la TGAP en € HT par tonne



**ATTENTION : LES DÉCHETS
DÉPOSÉS DANS LES ORDURES
MÉNAGÈRES NE SONT PAS TRIÉS !
ILS SONT ENFOUIS OU INCINÉRÉS.**

**DONC
MOINS ON
TRIE, PLUS
ON PAIE !**

Des impacts sur l'environnement désastreux

4,6 tonnes par habitant



En France en 2020, ce sont 310 millions de tonnes de déchets qui ont été produites. Parmi ces déchets, beaucoup polluent comme par exemple les déchets plastiques. Chaque année 2 à 3% des déchets plastiques sont rejetés dans l'environnement marin et représentent un danger pour la faune et la flore marines. Tout le monde connaît désormais ces images de tortues avec des pailles dans le nez ou bien d'autres espèces étranglées par des sacs. Dans l'Océan Pacifique nord, on parle même désormais d'un septième continent, le continent de plastique, qui regroupe plusieurs milliers de tonnes de déchets à la dérive. Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg.



Le plastique : quelle nocivité ?

10.000 produits chimiques sont utilisés pour sa conception

75 à 199 millions de tonnes de déchets plastiques dans nos océans

dont **2400** potentiellement préoccupants

500 ans en moyenne, avant que le plastique ne se dégrade naturellement et parfois bien plus...



En savoir plus



Zoom sur ...

Les microplastiques

Invisibles à l'œil nu, les microplastiques mesurent entre 1 micromètre et 5 millimètres. Ils sont issus de la dégradation de nos objets et emballages plastiques et se retrouvent aussi dans notre chaîne alimentaire. Dans nos consommations de nourriture ou même via l'inhalation de l'air ambiant, nous ingurgitons ces microplastiques. On estime qu'un être humain ingère 5 grammes de plastique par semaine.



L'épuisement des ressources naturelles

Avant toute production de déchet, il a fallu produire un bien et pour cela, on utilise des ressources naturelles, qui ne sont pas inépuisables ni toujours renouvelables. C'est le cas par exemple du plastique, fabriqué à base de pétrole. Et si ce dernier est recyclable en majorité, le plastique recyclé nécessite toujours un peu de plastique « neuf » pour assurer sa composition... Ainsi, en réduisant nos déchets, nous participons aussi à la préservation de nos ressources naturelles !

En plus de leur coût environnemental, les déchets représentent également un coût financier de plus en plus important, particulièrement concernant les ordures ménagères. Pour limiter ces coûts, il faut agir en triant plus et mieux mais surtout en réduisant notre production de déchets.

Ensemble, soyons responsables et acteurs du changement !

Les impacts locaux sur notre territoire

776 kg
de déchets

par habitant par an dans la Communauté de communes en 2024. (ce chiffre comprend tous les types de déchets, c'est-à-dire les ordures ménagères, le tri collectif et les déchets collectés en déchèterie).



Objectif 2030

(du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets 2020-2026)

-200kg
de déchets
par habitant par an.



502 459€ / par an de déchets enfouis et incinérés pourraient en partie être évités sur le territoire de la Communauté de communes.

Pour répondre aux obligations réglementaires, plusieurs mesures ont été mises en place par la Communauté de communes :

- Appui de l'association **Compost'Tout** pour la mise à disposition d'aires de compostage partagé depuis 2018
- Vente des composteurs pour promouvoir le compostage individuel depuis 2018
- Extension des consignes de tri « Tous les emballages se trient » depuis 2022 - Fin des sacs jaunes au sol et distribution de bacs individuels en 2023 sur certains secteurs.

Cependant, nous ne pourrions réduire le coût environnemental et financier des déchets sans une prise de conscience collective. Désormais, c'est tous ensemble qu'il faut s'engager pour :



Réduire nos ordures ménagères

Afin de diminuer le recours à l'incinération ou l'enfouissement. Cela contribuera à baisser la charge de la TGAP.



Composter

Créer un cercle vertueux grâce au compostage individuel ou partagé. Il permet aux déchets organiques de redevenir des ressources et enrichit naturellement les sols.



Recycler

Trier et recycler toujours plus ! Pour préserver les ressources naturelles, économiser de l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre.



Réemployer

Favoriser le réemploi, en donnant une seconde vie à nos objets. Il est possible de consommer moins et autrement, tout en contribuant à l'emploi de proximité et la solidarité sur notre territoire !

LE TRI À LA MAISON

DÉCHETS ORGANIQUES

On appelle déchets organiques, tous les déchets d'origine végétale ou animale pouvant être décomposés sous l'effet des micro-organismes.

Prêt.e.s ? Compostez !

Le saviez-vous ?

33% de notre poubelle d'ordures ménagères est composé de déchets organiques. Alors pour l'alléger et en terminer avec les mauvaises odeurs, place au compostage !



Compostage individuel

Vous avez de l'espace et l'envie d'apprendre ? Compostez ! Des composteurs individuels sont en vente, à prix réduits, au service de collecte des déchets de la Communauté de communes.

4 modèles sont à la vente :

- 150L : 30€
- 300L : 35€
- 400L : 45€
- 800L : 50€



Merci de prendre contact avec le service, les stocks étant limités. Retrouvez les coordonnées à la fin de ce guide.

Compostage partagé

Découvrez l'association Compost'Tout !

Déposez vos déchets organiques dans une aire de compostage proche de chez vous ou mieux rejoignez l'association et devenez bénévole.

Retrouvez l'aire de compostage la plus proche de chez vous sur le site internet de l'association : www.compost-tout.fr



En 2024, ce sont **69 500L de biodéchets** qui ont évité l'incinération et ont été mis en maturation avant un retour au sol !



Déchets alimentaires : épluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'oeuf, restes de repas, pain

Déchets de jardin : feuilles mortes, fleurs fanées, pelouse en petite quantité, petit branchage



Produits laitiers en grande quantité

Les huiles

Les coquillages (moules, huîtres, coquilles, etc.)

Les sacs plastiques, même biodégradables !

Charbon de barbecue ou de bois

Litières d'animaux domestiques

Mégots de cigarette

Cendres froides (elles peuvent être utilisées au jardin directement)



« Objectif réduction »



Je lutte contre le gaspillage alimentaire en cuisinant des restes, des légumes et fruits abimés. J'estime au mieux les quantités nécessaires avec une liste de course et je surveille les dates de péremption. Au besoin, je congèle. Le gaspillage alimentaire représente près de 4,3 millions de tonnes de déchets issues de parties comestibles des aliments...



J'adopte le Doggy Bag en emportant mes restes du restaurant. Je viens avec mon propre contenant ou je le demande sur place : c'est obligatoire depuis 2021 !

JE RÉUTILISE MES DÉCHETS DE JARDIN

En quantités trop importantes, vos déchets de jardin ne pourront pas être compostés (tontes de pelouse, branchages, etc.). Mais des solutions existent !

- 1. Le paillage : protéger vos sols été comme hiver !** Réutiliser vos tontes de pelouse ou vos feuilles mortes en les disposant autour de vos plantes de jardin ou dans votre potager.
- 2. Broyez du vert !** Transformez vos branchages en broyats ou copeaux et disposez-les dans vos allées ou autour de vos plantes bien installées.
- 3. Adoptez la haie sèche !** A l'origine utilisée pour protéger les cultures et clôturer son terrain, cette technique très ancienne permet aujourd'hui de conserver au jardin ses branchages et d'offrir un refuge pour la biodiversité. Le principe est simple : avec quatre branchages servant de piquets d'ossature, vous créez un rectangle d'environ 80 cm de longueur. Vous y disposez ensuite le reste de vos branchages à l'horizontal, jusqu'à environ 1 mètre de hauteur.

En plus de protéger votre sol, vous économiserez du temps et de l'argent en évitant un déplacement à la déchèterie.



4067 tonnes
de déchets verts

dans la Communauté de communes en 2024.

Astuce

Louez un **broyeur de végétaux** auprès du service de collecte des déchets de la Communauté de communes pour un tarif de 40€ la journée.

Deux broyeurs sont disponibles, l'un à Dol-de-Bretagne et l'autre à Pleine-Fougères. Merci de prendre contact avec le service pour plus d'informations et remplir le dossier de location.

- 4. Adopter la tonte mulching** en tondant plus haute votre pelouse et moins souvent. Vous pouvez aussi faire le choix de laisser certains espaces de votre jardin en prairie et tondre uniquement les endroits de passage ou que vous utilisez régulièrement. Votre extérieur se remplira de couleurs au printemps et vous gagnerez du temps pour flâner !

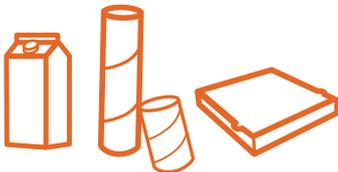
CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Emballages métalliques et barquettes alu



Emballages plastiques (bouteilles, bidons, flacons)



Briques cartonnées



Papiers et journaux



Autres emballages plastique



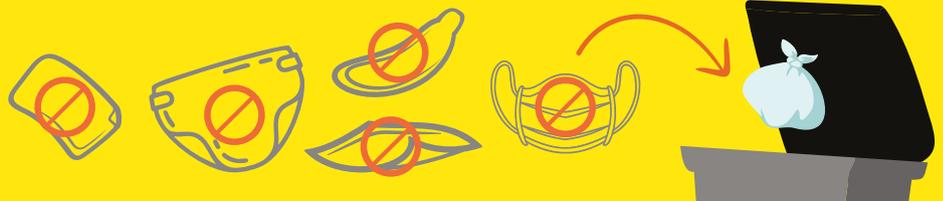
Inutile de les laver, il suffit de bien les vider



N'imbriguez pas les déchets les uns dans les autres, pour qu'ils soient bien séparés au centre de tri par les robots.



Attention, Les cartons «bruns» propres doivent être déposés en déchèterie afin de ne pas bloquer et endommager les machines du centre de tri mais aussi car ils bénéficient d'une filière de recyclage spécifique ! Seules les «cartonnettes» comme les paquets de gâteaux par exemple sont acceptés dans le tri sélectif.



Attention, les déchets d'hygiène ou absorbants (mouchoirs et serviettes en papier, couches, essuie-tout, masques, cotons démaquillants, coton tiges, serviettes hygiéniques) ne se recyclent pas. Ils doivent être déposés dans les ordures ménagères.



Un doute ? Consultez le logo Info-tri sur votre emballage pour savoir dans quelle poubelle le déposer. Vous pouvez aussi utiliser l'application « Guide du tri » de CITEO.

En savoir plus

« Objectif réduction »



Je colle un « Stop pub » sur ma boîte aux lettres. Des autocollants sont disponibles au siège de la Communauté de communes et en mairies.



Je consomme autrement en évitant les produits emballés inutilement, en allant au marché, en privilégiant le vrac, les consignes en verre ou les produits solides. Pour l'eau, j'utilise une gourde et bois l'eau du robinet, filtrée si nécessaire.

« Que deviennent les déchets ? »

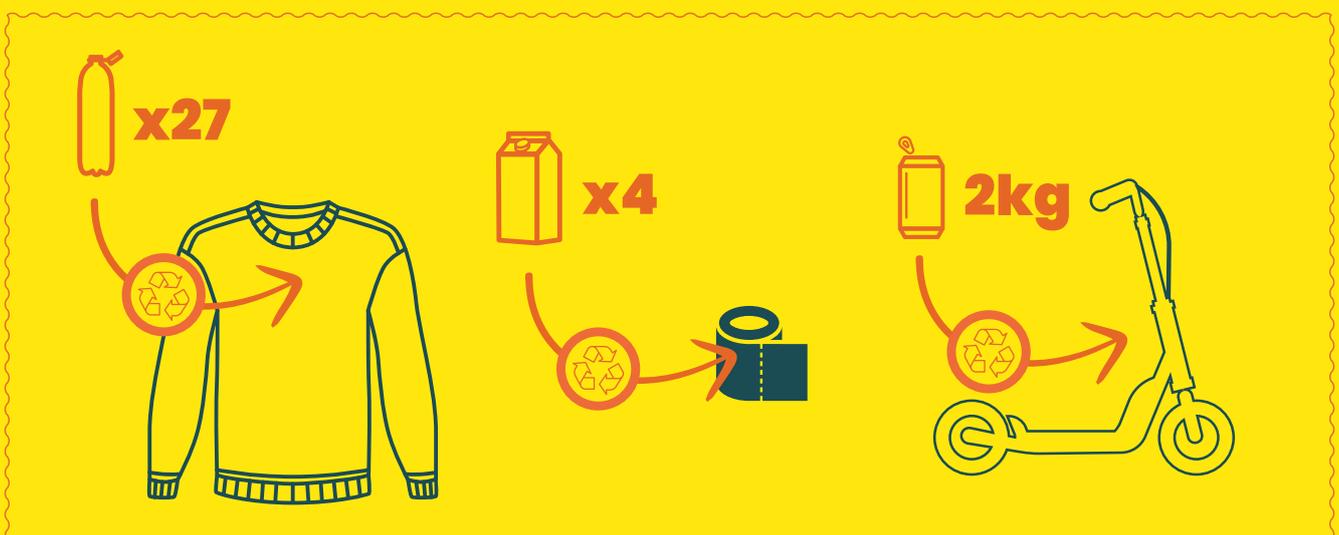
+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !



Ce même schéma vaut aussi pour les emballages métalliques ou le carton par exemple. Après passage en centre de tri, ils sont mis en balle et envoyés chez des recycleurs avant de produire à nouveau de la matière.

1515 tonnes
de tri sélectif

dans la Communauté de communes en 2024.



LE VERRE

Je dépose les bouteilles, pots et bocaux en verre dans les colonnes dédiées, réparties sur le territoire, **sans capsule, ni bouchon ou couvercle**. Ceux-ci sont à déposer dans le tri sélectif, poubelle jaune.



Attention, La vaisselle et les vitrages n'ont pas la même composition que le verre d'emballage. Ils sont à mettre dans les ordures ménagères ou en déchèterie.



Que deviennent-ils ?

Le verre se recycle à l'infini et bien mieux que le plastique. Il est donc à privilégier. Une bouteille triée, c'est une nouvelle bouteille produite.



1373 tonnes

dans la Communauté de communes en 2024.



Bouteilles en verre, bocaux ou flacons



Sans capsule, ni bouchon ou couvercle.

« Objectif réduction »

Je réutilise mes pots et bocaux en verre pour mes achats en vrac, mes confitures faites maison ou à la place de mes contenants en plastique pour conserver mes aliments. Ils sont aussi très utiles si je fabrique moi-même mes produits d'entretien et cosmétiques.



J'utilise les consignes en verre, comme au bon vieux temps ! Mieux que d'être recyclé, mon emballage sera réutilisé après lavage. Le fonctionnement ? A l'achat, je paye un supplément de quelques centimes sur le prix total. C'est la consigne. Je la récupère intégralement pour chaque contenant rapporté en magasin.

Bon élève du tri, la Bretagne fait partie des quatre régions élues par CITEO pour tester cette démarche ReUse destinée à généraliser le réemploi.

En savoir plus

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Je dépose mes déchets non recyclables et non compostables dans des sacs fermés dans les ordures ménagères. Si je fais partie d'un secteur en Point d'Apport Volontaire (colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes), je veille à ce que mon sac poubelle ne dépasse pas 30L.

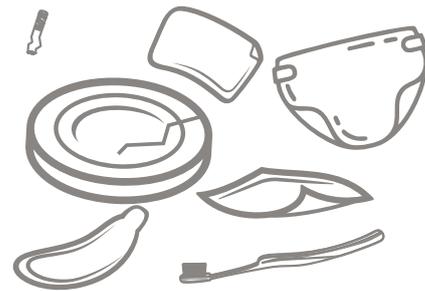
Que deviennent-ils ?

Je place dans la poubelle noire les déchets n'ayant aucune autre destination que l'incinération ou l'enfouissement.

Réduisons-les au maximum : ce sont eux qui coûtent le plus cher ! La chaleur créée par la combustion des déchets incinérés permet de produire de l'électricité ou du chauffage collectif par exemple.

4487 tonnes

dans la Communauté de communes en 2024.



Mouchoirs, cotons démaquillants, brosses à dent, éponges, coquilles de fruits de mer, mégots



Les calendriers de collecte pour chaque commune disposant d'une collecte en porte-à-porte sont téléchargeables sur le site internet de la Communauté de communes : www.ccdol-balemsm.bzh

Pas d'accès à internet ? Récupérez un exemplaire à l'accueil du service de gestion des déchets.



Suite à un jour férié, tous les jours de collecte de la fin de semaine sont décalés d'une journée.

Conseils & astuces



En porte-à-porte : je sors mes poubelles la veille de la collecte et place les poignées côté rue pour faciliter le travail des agents. Je les rentre une fois la collecte effectuée. Je ne sors pas ma poubelle noire si elle n'est pas au minimum à la moitié de son remplissage.



J'utilise un sac poubelle pour les ordures ménagères, peu importe mon mode de collecte. Le tri sélectif est toujours déposé en vrac pour les personnes disposant d'un bac jaune ou bien d'un accès à des colonnes aériennes.



Je pense aux agents de collecte en les protégeant. Je ne dépose aucun objet dangereux dans mes poubelles qu'il soit coupant, toxique, inflammable, explosif, etc.



En porte-à-porte : chaque foyer est responsable du nettoyage de son bac. Pour les points d'apport volontaire ou les bacs collectifs, ils sont régulièrement nettoyés par le service de collecte des déchets pour lutter contre les nuisances olfactives. Le rythme de lavage est de quatre fois par an pour les ordures ménagères et deux fois par an pour le tri sélectif.

COLLECTE & TRI DES DÉCHETS EN DEHORS DE LA MAISON

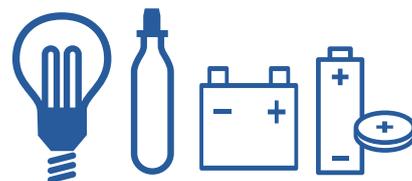
Le textile

Les vêtements, linges de maison, chaussures et la maroquinerie peuvent être déposés dans les bornes de collecte « Le Relais », abîmés ou non. En revanche, ils doivent être propres, secs et déposés dans des sacs en plastique les protégeant de l'humidité. Selon leur état, ils seront réutilisés ou recyclés en isolant. Trouvez le point d'apport le plus proche de chez vous : www.refashion.fr/citoyen



Les piles et lampes usagées

Je les dépose dans les points de collecte des distributeurs, par exemple les supermarchés. Leur recyclage permet de récupérer des métaux et du verre qui serviront à la fabrication de nouveaux objets.



Les médicaments

Inutilisés ou périmés, ils sont rapportés en pharmacie sans leur emballage et notice qui sont à jeter dans le tri sélectif (jaune).



Le retour en magasin

La déchèterie est un service public qui doit intervenir en dernier lieu dans la chaîne du tri. La loi précise que les premiers responsables d'un déchet sont ses fabricants. Ils doivent collecter et gérer le traitement de leurs déchets. C'est ce qu'on appelle la « Responsabilité Élargie du Producteur » (REP).

Tous les commerces qui vendent de l'électroménager, des produits de bricolage ou encore des meubles ont l'obligation de reprendre vos anciens produits. Cela est particulièrement valable pour les produits en mauvais état. Pour les autres, privilégiez le réemploi via les dons à des associations ou la revente.



Chez un revendeur de la marque



Chez votre garagiste



« Objectif réduction »



J'achète des piles rechargeables plutôt que jetables et je privilégie les ampoules durables à faible consommation (LED, ampoules fluo-compactes).



Je limite mes appareils à piles en optant plutôt pour des réveils mécaniques, des jouets sans piles et en bois, des recharges solaires, etc.



Je résiste aux appels de la « fast-fashion » en réduisant ma garde-robe ou en achetant des vêtements de seconde-main. De même, pour la décoration de ma maison ou pour mon électroménager.

AVANT DE JETER, RÉEMPLOYONS !

Plusieurs possibilités existent sur le territoire de la Communauté de communes pour favoriser le réemploi. En plus de participer à la réduction de nos déchets, donner une seconde vie à nos objets développe aussi l'emploi local.



Horaires de la boutique et du dépôt :

- Mardi : 14h-17h (pas de dépôt)
- Mercredi & Vendredi : 14h-17h
- Samedi : 10h-12h30 & 14h-17h



2 rue de la Ronceraie
Z.A Les Rolandières
35120 Dol-de-Bretagne
02 99 46 68 18

L'association Recycl'Et Vous

Créée en 2020 avec le soutien de la Communauté de communes, l'association a ouvert la première recyclerie du territoire. Le principe ? Déposez vos objets en bon état au dépôt. Ils seront triés par catégorie avant d'être remis en vente dans la boutique. Rien à donner ? Vous pouvez aussi simplement y acheter des objets ou vêtements de seconde-main, mis en vente à des prix imbattables !

Une à deux fois par semaine, des animations en faveur du réemploi ou du zéro-déchet sont organisées. Vous pouvez par exemple vous essayer à la couture pour réparer vos vêtements ou confectionner vos propres produits de beauté. Pour connaître le calendrier et vous inscrire, suivez la page Facebook de l'association.

Permanence à la déchèterie située à Dol-de-Bretagne :
Mercredi & Vendredi : 14h-17h

Enlèvement de meubles

Prise de RDV au 07 67 89 84 14

12€ pour les habitant.e.s de la Communauté de communes
15€ hors Communauté de communes

Découvrez la ZUUT (Zone d'Utopies Utiles à la Transition)

Ce lieu situé au 13 Bd Deminiac à Dol-de-Bretagne vous propose des ateliers mais aussi une zone de gratuité où vous trouverez des produits de seconde-main.

Il héberge également l'association Des Idées Plein La Terre qui organise tous les premiers lundis de chaque mois un Repair Café entre 14h et 17h. Lors de ces ateliers de réparation d'objets, vous apprenez de nouveaux gestes et de nouvelles compétences tout en rencontrant d'autres participant.e.s. Sympa non ?

Des Repair Vélos, soit des ateliers de réparation de vélos, sont aussi régulièrement organisés par l'association. N'hésitez pas à suivre leur page Facebook pour connaître le calendrier des activités !



Repair Café
à l'Espace Nominoé,
place la Cathédrale
à Dol-de-Bretagne.

COLLECTE DE PAPIER JOURNAL POUR CELLAOULATE

L'entreprise bretonne Cellaouate, spécialisée dans la production de ouate de cellulose (un isolant à base de papier journal) collabore aujourd'hui avec une dizaine d'associations du territoire de la Communauté de communes afin de collecter du papier journal. Celui-ci est ensuite regroupé à l'ESAT UTOPI.



**ESAT UTOPI, 7 rue du Docteur Gringoire
à Dol-de-Bretagne.**



Cellaouate

Vous êtes une association ?

Prenez directement contact avec Cellaouate ou bien avec le service de collecte des déchets de la Communauté de communes afin d'être mis en relation. Pour devenir association collectrice, une convention doit être signée. Pour chaque tonne de papier collectée, l'association sera rémunérée à hauteur de 70€.

Contact Cellaouate

02 98 88 48 78

collecte@cellaouate.com

Vous êtes un particulier ?

Déposez directement vos journaux auprès d'une association collectrice. Vous pouvez retrouver la liste des associations participant à ce projet sur le site internet de la Communauté de communes. Elle est mise à jour régulièrement.



EN DERNIER RECOURS, DIRECTION LA DÉCHÈTERIE !

Deux déchèteries sont accessibles sur le territoire de la Communauté de communes :



À Dol-de-Bretagne – La Janaie

À Pleine-Fougères – ZA Budan



Déchets verts



Bois



Encombrants



Cartons



Déblais / Gravats



Métaux



DEEE
Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques



Radiographies



Huiles de fritures



Ampoules et néons



Déchets diffus spécifiques (DDS)



Cartouches d'encre



Batteries



Piles et accumulateurs



Plâtre



Laine de verre



Laine de roche



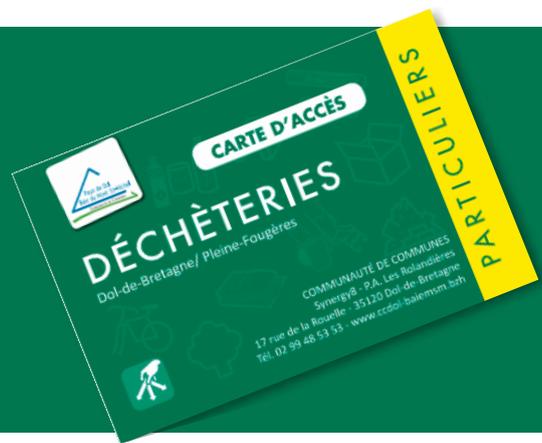
Extincteur <2kg

Demandez conseil auprès de l'agent de déchèterie. Un déchet bien orienté est un déchet donc le coût est optimisé et la matière valorisée.

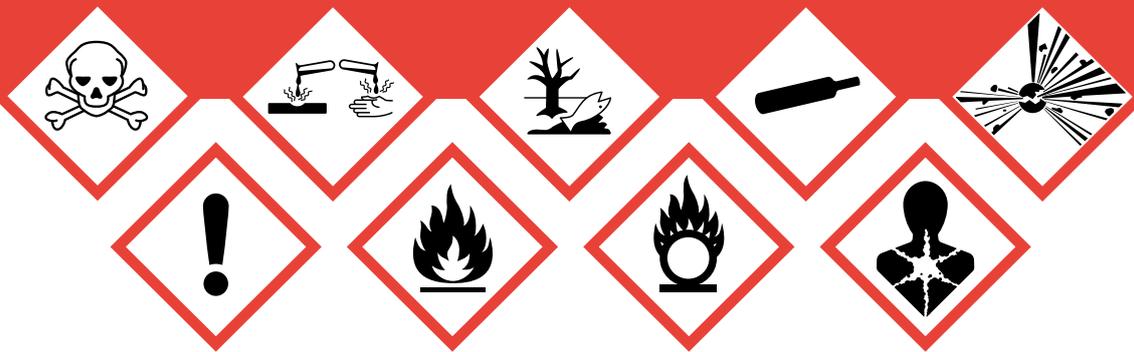


Comment y accéder ? L'accès étant réservé aux usagers résidant sur la Communauté de communes, une carte d'accès est obligatoire. Elle est gratuite pour les particuliers et payante pour les professionnels. Pour l'obtenir, remplissez le formulaire de demande sur notre site internet ou bien à l'accueil du service de collecte des déchets. Munissez-vous d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité (+ l'extrait KBIS pour les professionnels).

Attention, en cas de perte ou de détérioration de votre carte, son renouvellement sera facturé 20€.



Attention aux déchets dangereux ! Ils sont à déposer impérativement en déchèterie. Repérez-les à l'aide des pictogrammes rouges présents sur leur emballage. Ils doivent être manipulés avec précaution car ils peuvent exploser, flamber, polluer voire tuer... L'entrée dans le caisson dédié à ces déchets est donc réservée au personnel habilité. Renseignez-vous auprès des agents et respectez leurs consignes pour éviter tout accident !



Les interdits



- Extincteurs >2kg** à déposer en point de vente (payant)
- Bouteilles de gaz** à déposer en point de vente (gratuit)
- Amiante / ciment** à déposer en déchèteries professionnelles privées (payant)
- Déchets d'activités de soins à risques** à déposer en pharmacie ou chez les vétérinaires (gratuit)
- Ordures ménagères** (poubelles ou containers prévues pour)
- Ordures bac de tri** (poubelles ou containers prévues pour)
- Produits explosifs** à déposer en point de vente
- Pneus à déposer** chez un garagiste
- Cadavres d'animaux** chez un vétérinaire

Le règlement intérieur des déchèteries



Disponible en ligne, il fixe l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements au sein de la déchèterie.



Pour votre sécurité et celle des agents, merci de respecter le règlement intérieur ainsi que le personnel

« Objectif réduction »



Je diminue mes déchets toxiques en jardinant sans pesticides et en privilégiant les écolabels pour mes produits de peinture et de bricolage.



Avant de jeter, j'évalue s'il existe une alternative : donner, réparer, relooker, revendre. De même, avant d'acheter, je pense à la location, l'emprunt, le troc ou l'achat d'occasion (souvent plus économique !).



Je profite du principe de la reprise. Depuis 2006, pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le commerçant / distributeur a pour obligation de reprendre l'appareil usagé de même type. La garantie obligatoire vous permet également de faire réparer gratuitement et pendant 2 ans tout objet rencontrant une malfaçon ou une détérioration, si elle n'est pas de votre fait.

Que deviennent-ils ?

Les métaux, le bois, le mobilier, les cartons, les appareils électriques et électroniques sont recyclés. Leurs composants servent à la fabrication de nouveaux produits.

- L'électrique et l'électronique sont récupérés par l'éco-organisme Ecosystem.
- Les végétaux sont compostés ou broyés pour valorisation agricole.
- Les encombrants sont incinérés à Taden et produisent de l'électricité. Les gravats sont enfouis dans des centres agréés ou servent de remblais.
- Les déchets dangereux suivent des filières spécialisées. Ils sont collectés par l'éco-organisme EcoDDS.



Compostage des déchets verts en déchèterie

Horaires particuliers Dol-de-Bretagne

Jour	Matin d'hiver	Après-midi d'hiver
Lundi	Fermée	14h - 16h45
Mardi	Fermée	14h - 16h45
Mercredi	9h - 11h45	14h - 16h45
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	Fermée	14h - 16h45
Samedi	9h - 11h45	14h - 16h45

Horaires professionnels Dol-de-Bretagne

Jour	Matin d'hiver	Après-midi d'hiver
Mardi	8h - 11h45	Fermée
Vendredi	8h - 11h45	Fermée

📍 À Dol-de-Bretagne - La Janaie
☎ 0 805 691 343 (gratuit)

Horaires particuliers Pleine-Fougères

Jour	Matin d'hiver	Après-midi d'hiver
Lundi	10h - 11h45	14h - 16h45
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	10h - 11h45	14h - 16h45
Jeudi	10h - 11h45	14h - 16h45
Vendredi	Fermée	14h - 16h45
Samedi	9h - 11h45	14h - 16h45

Horaires professionnels Pleine-Fougères

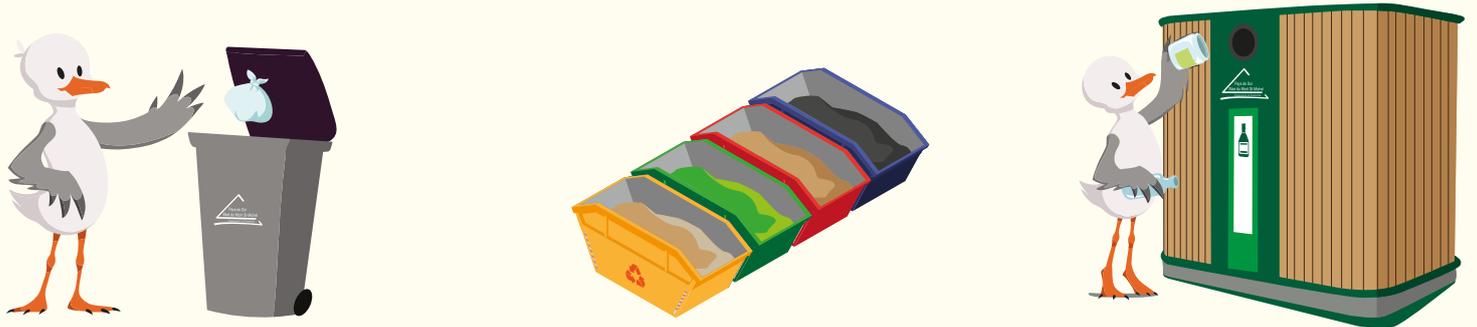
Jour	Matin d'hiver	Après-midi d'hiver
Mercredi	10h - 11h45	14h - 16h45
Jeudi	10h - 11h45	14h - 16h45
Vendredi	Fermée	14h - 16h45

📍 À Pleine-Fougères - ZA Budan
☎ 02 99 48 54 96

En été, les fermetures ont lieu une heure plus tard le soir, à 17h45.
Les horaires d'été s'appliquent du 1^{er} avril au 31 octobre.



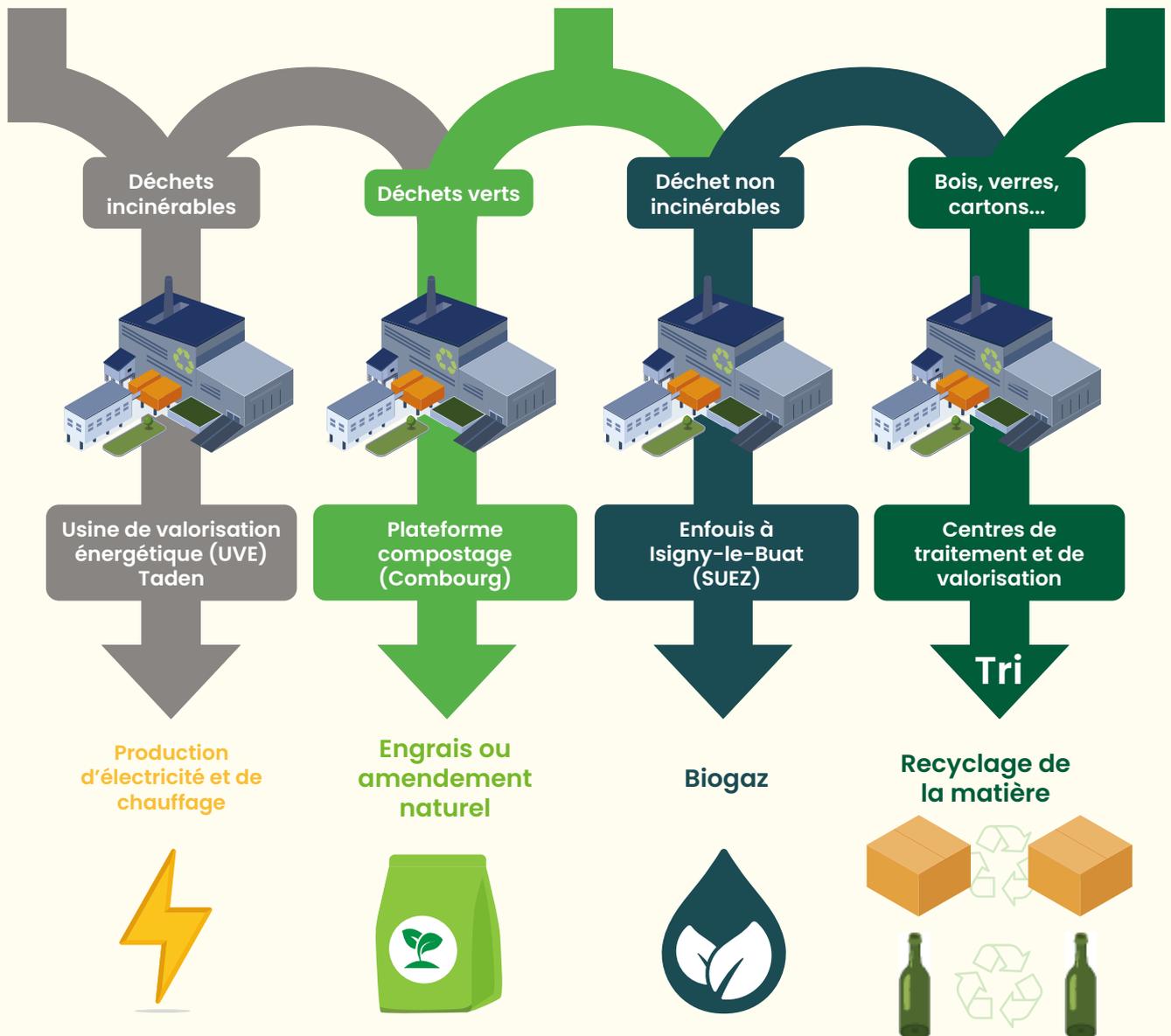
LA VIE DE NOS DÉCHETS



Collecte OMR

Collecte en déchèterie

Collecte verre



ANNEXE GUIDE DU TRI, CLIQUEZ OU SCANNEZ LE QR-CODE



Calendriers de
collecte



Location du
broyeur de
végétaux



Compostage



Tarifs &
facturation



Déchèteries



Facebook

Environnement et Santé (articles et reportages pour approfondir)



Déchets plastiques



Microplastiques



Santé et
microplastiques



Industrie de la
pétrochimie



Gaspillage
alimentaire

Partenaires du service de gestion des déchets



Compost'Tout



Le Relais



Recycl' Et Vous ?



La ZUUT



Des Idées
Plein La Terre



Cellaouate



ESAT UTOPI

Ressources utiles



CITEO « On a tous
un rôle à jouer »



CITEO Projet ReUse



CITEO Guide du Tri



ADEME



Refashion



Info-Tri



Ecologie.gouv



Notre
environnement.
gouv



Zero Waste
France

Je reste informé.e !

Des ateliers, des événements, des visites sont régulièrement organisées par la Communauté de communes et ses partenaires autour de la prévention et du tri des déchets. Ne manquez pas ces animations, elles sont gratuites et ouvertes à toutes et tous !

Vous aussi vous avez une idée ou l'envie d'organiser une activité, contactez-nous !

Suivez les actualités du service de collecte des déchets sur la page Facebook de la Communauté de communes et sur son site internet.



Ramassage de déchets avec une classe de CM1/CM2 dans la Baie du Mont Saint-Michel.



Des questions ?

Contactez le service de collecte des déchets par mail ou par téléphone

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00 (16h00 le vendredi)

0 805 691 343

Service & appel
gratuits



La Jancia
(à côté de la déchèterie)
35120 DOL DE BRETAGNE



valorisons@
ccdol-baiemsm.bzh

Un doute sur le tri ?

Téléchargez l'application « Le guide du tri » développée par CITEO.



Le module web
Guide du tri
www.citeo.com



L'application
Guide du tri

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play

